

P R E A V I S No 42-2013

Remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance

Renens, le 30 septembre 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement du porte-outil laveuse/saleuse de marque Ladog et d'un transporteur multifonctions de marque Lieber Panther dédiés au Service Environnement-Maintenance pour ses tâches quotidiennes, dont les fonctions spécifiques figurent plus en détail dans ce préavis.

La Municipalité précise que le Service Environnement-Maintenance possède 28 véhicules et machines à moteur pour entretenir la Ville, dont la liste est jointe au présent préavis.

Afin de maintenir une flotte de véhicules disposant d'un maximum d'équipements, de sécurité et correspondant aux critères environnementaux actuels, il y a lieu de procéder aux remplacements réguliers des véhicules et machines mis à disposition du personnel communal, leur offrant ainsi des outils adaptés à leurs tâches quotidiennes.

Table des matières

| | | |
|-----|---|---|
| 1. | Introduction | 1 |
| 2. | Remplacement du porte-outil laveuse/saleuse | 2 |
| 2.1 | Incidences financières pour le porte-outil laveuse/saleuse | 2 |
| 3. | Remplacement du transporteur du cimetière | 4 |
| 3.1 | Incidences financières pour le transporteur du cimetière | 4 |
| 4. | Récapitulatif financier pour les deux investissements | 6 |
| 5. | Conclusions | 6 |
| 6. | Annexes | 7 |
| - | Tableau comparatif des offres pour le remplacement du porte-outil laveuse/saleuse | |
| - | Tableau comparatif des offres pour le remplacement du transporteur du cimetière | |
| - | Inventaire des véhicules du Service Environnement-Maintenance | |

2. Remplacement du porte-outil laveuse/saleuse

De marque Ladog, ce véhicule a été acheté en 2003 et compte à ce jour 4'400 heures d'utilisation.

Ce véhicule est certainement l'un des plus utilisés par le service. En période estivale, il est équipé d'une citerne de 2'000 lt avec une rampe de lavage à l'avant. Ainsi, hebdomadairement, cet engin est utilisé pour le lavage de la Place du Marché et de ses alentours immédiats. Une fois par mois, les passages sous-voies sont également lavés à grande eau et les trottoirs et autres places de la Ville sont régulièrement nettoyés.

De mai à septembre, la section Espaces-verts utilise ce porte-outil pour l'arrosage des vergers, plates-bandes fleuries et massifs floraux. Selon les conditions météorologiques, ces arrosages peuvent avoir lieu trois fois par semaine. Une pompe avec enrouleur est prévue à l'arrière du véhicule à cet effet.

En période hivernale, ce porte-outil, comme son nom l'indique, change d'équipements pour fonctionner comme chasse-neige avec saleuse. Il est ainsi réquisitionné à chaque sortie du service de piquet de neige. Sa multifonctionnalité est un avantage indéniable pour un service d'entretien.

Après 10 ans d'utilisation quasiment quotidienne, le véhicule actuel présente un état général qui ne permet plus de passer les contrôles techniques du véhicule au Service des automobiles (convocation pour le 10 octobre 2013 annulée en vue de son remplacement).

Afin de procéder à son remplacement, la Direction Bâtiments-Environnement a élaboré un cahier des charges avec la participation des collaborateurs et utilisateurs du futur véhicule et du mécanicien communal.

Le nouveau porte-outil aura les mêmes fonctions principales qu'actuellement. Ses caractéristiques étant compatibles avec les travaux spécifiques décrits plus haut.

Trois offres ont été demandées et correspondent aux exigences requises.

Après l'étude des données, un tableau comparatif a été établi et les trois véhicules ont été testés.

2.1 Incidences financières pour le porte-outil laveuse/saleuse

Dépenses d'investissement

Tenant compte des critères fixés, le choix s'est porté sur un véhicule de marque Viktor Meili 1300 H45 E5 qui sera équipé d'une lame à neige Zaugg 180 cm, d'une saleuse Stratos, d'un système de lavage Viktor Meili avec cuve de 2000 lt. Ce modèle et ses accessoires ont été présentés par l'entreprise suisse Viktor Meili AG à 8862 Schübelbach, respectivement par sa succursale de 1867 Ollon. Son offre générale du 25 juillet 2013 d'un montant total de Fr. 213'329.05 TTC se décompose de la manière suivante :

| | | |
|---|-----|-------------------|
| Véhicule de base | Fr. | 122'600.00 |
| Accessoires de base | Fr. | 13'675.00 |
| Lame à neige | Fr. | 12'100.00 |
| Saleuse | Fr. | 27'800.00 |
| Système de lavage avec cuve de 2'000 lt | Fr. | <u>53'960.00</u> |
| Total brut | Fr. | 230'135.00 |
| Reprise de l'ancien véhicule | Fr. | <u>-20'000.00</u> |
| Sous-total | Fr. | 210'135.00 |
| Rabais 6% | Fr. | <u>-12'608.10</u> |
| Total HT | Fr. | 197'526.90 |
| TVA 8% | Fr. | <u>15'802.15</u> |
| Total TTC | Fr. | 213'329.05 |
| Arrondi à | Fr. | <u>215'000.00</u> |

Ancien véhicule



Nouveau véhicule



Plan des investissements

Le montant relatif à l'achat de la laveuse pour la section Logistique et maintenance figure au plan des investissements (2013-2017 / 2018-2022), adopté par la Municipalité le 13 septembre 2013, comme suit : Section 3610 Logistique et maintenance - Remplacement de la laveuse: Fr. 215'000.--, No 3610.5060.529 (année 2013). Avec maintenant le numéro définitif attribué, soit le compte No 3610.5060.338.

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement + intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 25'262.50 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 21'500.-- et intérêts pour Fr. 3'762.50 (Fr. 215'000.-- divisés par deux et multipliés par un taux de 3.5%).

Compte de fonctionnement

| | | |
|---|-----|-----------------|
| Assurances | Fr. | 2'098.50 |
| Carburant (estimation 400 h à 5 lt / 2'000 lt à Fr. 1.90) | Fr. | 3'800.00 |
| Entretien et réparation | Fr. | <u>3'000.00</u> |
| Total des charges annuelles moyennes | Fr. | <u>8'898.50</u> |

Hormis le coût du capital, ce changement de véhicule n'entraîne pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement, celles-ci remplaceront avantageusement les charges actuelles (12 lt/h) pour l'ancienne laveuse.

3. Remplacement du transporteur affecté au cimetière

Le transporteur actuel de marque Lieber Panter a été acheté en 1992 et compte à ce jour 4'200 heures d'utilisation.

Il est utilisé quotidiennement pour tous les transports liés au cimetière. Ceux-ci sont principalement le chargement de la terre lors de la creuse des tombes, tous les transports de matériaux entre le cimetière et le Centre Technique Communal ainsi que pour la vidange de la douzaine de corbeilles à déchets du cimetière.

Ce véhicule, de par ses caractéristiques, est le plus compact possible afin d'accéder au plus près des tombes avec une charge utile élevée pour le chargement de la terre.

Après 21 ans de bons et loyaux services, l'ancien véhicule, bien que de construction solide, est à bout de souffle et son remplacement devient inéluctable.

Afin de procéder à son remplacement, la Direction Bâtiments-Environnement a élaboré un cahier des charges correspondant en tous points à l'ancien véhicule, ce dernier ayant été particulièrement apprécié par ses utilisateurs. A noter que le véhicule actuel n'est pas équipé pour le déneigement. Le futur engin sera équipé d'une lame à neige pour le déblaiement du cimetière et de ses abords immédiats augmentant ainsi la qualité des prestations offertes au public.

La spécificité de ce genre de véhicule a permis de n'obtenir que deux offres compatibles aux exigences du service.

Une troisième demande a été faite pour un véhicule identique mais à propulsion électrique. Celle-ci a rapidement dû être écartée en raison de la faible puissance et de la faible charge utile du véhicule proposé, paramètres indispensables à cet engin.

3.1 Incidences financières pour le transporteur

Dépense d'investissement

Tenant compte des critères, le choix s'est porté sur un véhicule de marque Schmitz MK 1704 présenté par Züko, Véhicule communal à 8620 Wetzikon pour un montant total de Fr. 66'469.95 TTC selon son offre du 27 juin 2013, elle se décompose de la manière suivante :

| | | |
|------------------------------|-----|------------------|
| Véhicule brut | Fr. | 27'855.00 |
| Accessoires annexes | Fr. | 17'167.10 |
| Filtre à particules | Fr. | 14'535.00 |
| Lame à neige | Fr. | <u>3'789.14</u> |
| Total brut | Fr. | 63'346.24 |
| Reprise de l'ancien véhicule | Fr. | <u>-1'800.00</u> |
| Total HT | Fr. | 61'546.24 |
| TVA 8% | Fr. | <u>4'923.70</u> |
| Montant TTC | Fr. | 66'469.95 |
| Arrondi à | Fr. | <u>67'000.00</u> |

Ancien véhicule



Nouveau véhicule



Plan des investissements

Le montant relatif au remplacement du transporteur pour le cimetière figure au plan d'investissements (2013-2015 / 2018-2022) adopté par la Municipalité le 13 septembre 2013 comme suit : Section 3610 Logistique et maintenance - Remplacement du transporteur cimetière : Fr. 66'000.-- No 3610.5060.525 (année 2013). Avec maintenant le numéro définitif attribué, soit le compte No 3610.5060.339.

Coût du capital

Le coût du capital (amortissement et intérêts) représente un coût de fonctionnement annuel moyen de Fr. 7'872.50 pendant 10 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement Fr. 6'700.-- et intérêts pour Fr. 1'172.50 (Fr. 67'000.-- divisés par deux et multipliés par un taux de 3.5%).

Compte de fonctionnement

| | | |
|--|-----|-----------------|
| Assurances | Fr. | 859.50 |
| Carburant : (estimation 350 lt à Fr. 1.90) | Fr. | 665.00 |
| Entretien et réparations | Fr. | <u>1'000.00</u> |
| Total des charges annuelles moyennes | Fr. | <u>2'524.50</u> |

Mis à part le coût du capital, ce changement de véhicule n'entraîne pas d'augmentation des charges liées au fonctionnement. En effet, celles-ci remplaceront les charges actuelles pour l'ancien transporteur.

4. Récapitulatif financier pour les deux remplacements

Investissements

| | | |
|----------------------------------|----------------------|-----|
| 1 porte-outil laveuse/saleuse | Fr. 215'000.00 | TTC |
| 1 transporteur pour le cimetière | <u>Fr. 67'000.00</u> | TTC |

| | | |
|---|-----------------------|-----|
| Total des investissements du préavis "Remplacement de deux véhicules pour le Service Environnement-Maintenance" | <u>Fr. 282'000.00</u> | TTC |
|---|-----------------------|-----|

Comptes de fonctionnement

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Porte-outil laveuse/saleuse | Fr. 8'898.50 |
| Transporteur cimetière | <u>Fr. 2'524.50</u> |

| | |
|---|----------------------|
| Total des charges annuelles moyennes, hors coût du capital | <u>Fr. 11'423.00</u> |
|---|----------------------|

5. Conclusions

Le remplacement de ces deux véhicules s'avère indispensable tant pour les collaborateurs du Service Environnement-Maintenance afin qu'ils jouissent d'une flotte de véhicules facilitant le travail quotidien que pour des raisons sécuritaires, économiques et écologiques.

Ces véhicules ont été choisis en tenant compte des directives environnementales de la gestion des véhicules et machines lourdes qui ont été édictées par la Direction Bâtiments-Environnement afin de gérer son parc véhicules au plus près des normes actuelles.

Les contrôles techniques agendés en octobre 2013 par le Service des automobiles et de la navigation ont été reportés. Toutefois, un contrôle de sécurité a été effectué afin de pouvoir utiliser ces véhicules en attendant leur changement.

Comme à chaque remplacement de véhicule, et qui plus est quand ils sont vétustes avec 10 et 21 ans de circulation, des gains énergétiques et de qualité de l'air ainsi qu'une moindre consommation de carburant sont à mettre au crédit d'un tel investissement.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 42-2013 de la Municipalité du 30 septembre 2013,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit total de Fr. 282'000.-- TTC pour le remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance comme décrit dans le présent préavis.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 215'000.-- TTC, sous le compte No 3610.5060.338 "Remplacement de la laveuse".

D'autre part, pour le montant de Fr. 67'000.-- TTC, sous le compte No 3610.5060.339 "Remplacement du transporteur cimetièrè".

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17 *b* du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Jean-Daniel LEYVRAZ

6. Annexes

- Tableau comparatif des offres pour le remplacement du porte-outil laveuse/saleuse
- Tableau comparatif des offres pour le remplacement du transporteur du cimetièrè
- Inventaire des véhicules du Service Environnement-Maintenance

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-Marc Dupuis